



**Légende**

- Espace libre ou à planter (article L 151-43 du code de l'urbanisme)
- Espace boisé classé (article L 113-1 du code de l'urbanisme)
- Emplacement réservé (article L1551-41 du code de l'urbanisme)
- Parcs et jardins protégés (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Zone inondable (article R151-34-1° du code de l'urbanisme)
- Secteur à orientation d'aménagement
- Mur et muret protégé (article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Linéaire végétal, haie, mail protégé (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Elément de patrimoine naturel (article L151-23 du code de l'urbanisme)
- Elément de patrimoine bâti protégé (article L151-19 du code de l'urbanisme)
- Bâti repéré pour un changement de destination (article L151-13 du code de l'urbanisme)

**LIBELLE\_ZONES**

- Ua : secteur urbanisé mixte (centre bourg)
- Ub : secteur urbanisé à dominante résidentielle
- Ub\* : sous-secteur urbanisé à dominante résidentielle où des bâtiments en R+2 sont tolérés
- Ue : secteur urbanisé dédié aux équipements d'intérêt collectif et services publics
- Ux : secteur urbanisé dédié aux activités d'intérêt collectif de type médico-social
- Ux : secteur urbanisé dédié aux activités économiques à dominante commerciale
- Uy : secteur urbanisé dédié aux activités économiques à dominante artisanale et industrielle
- Uy\* : sous-secteur urbanisé d'entrée de bourg dédié aux activités économiques mais où les hauteurs sont contournées
- 1AUh : secteur à urbaniser à court terme dédié au développement résidentiel
- 2AUh : secteur à urbaniser à long terme dédié au développement résidentiel
- 2AUy : secteur à urbaniser à long terme dédié au développement économique
- A : zone agricole
- At : secteur de la zone agricole dédié au tourisme
- Ap : secteur de la zone agricole protégé pour son intérêt paysager
- N : zone naturelle
- Ne : secteur de la zone naturelle dédié aux équipements d'intérêt collectif
- Nt : secteur de la zone naturelle dédié à une activité d'hotellerie de plein air

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	OBJET	SURFACE	BENEFICIAIRE	JUSTIFICATION
1	Aménagement de voirie /Espace vert	1000m²	Commune	Desserte de l'école Ouverture de l'îlot

# COMMUNE DE GÉMOZAC

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### PLAN DE ZONAGE AU 1/2 500 ZOOM SUR LE BOURG

PRESCRIPTION	ARRÊT	APPROBATION
5/04/2019	17/10/2024	x/x/xxxx

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du  
Le Maire,

